

DÉCISION D'AGRÉMENT DE PLAN SIMPLE DE GESTION

Le Conseil du CRPF Bourgogne-Franche-Comté,

- Vu le Code forestier, notamment ses articles L. 312-1 à 8, R. 312-1 à 18 et R. 321-78,
- Vu le Schéma Régional de Gestion Sylvicole applicable,
- Vu le plan simple de gestion visé à l'article 1^{er} ci-dessous, en ayant délibéré lors de sa session du **25 mars 2019**,

DÉCIDE

Article 1 : Est agréé, au sens des articles L. 312-1 à 3 du Code forestier :

Forêt(s) : La Forêt
Surface : 28,4695 hectares
Commune(s) : ALLIGNY-EN-MORVAN
Propriétaire(s) : GF SFM

Ce plan simple de gestion, enregistré au CRPF Bourgogne-Franche-Comté sous le numéro **58-0690-3**, est valide jusqu'au **24 mars 2037**.

Article 2 : La présente décision ne constitue pas une reconnaissance des droits de propriété et ne préjuge pas des droits des tiers.

Article 3 : Cette décision d'agrément vaut autorisation de coupes et de travaux au regard de l'article L. 312-4 du Code forestier et vaut dispense de déclaration préalable au regard des articles L. 421-4 et R. 421-23-2 du Code de l'urbanisme.

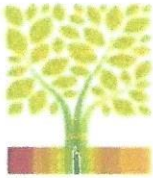
Elle n'exonère pas des déclarations ou autorisations éventuellement nécessaires du fait d'autres réglementations particulières, qui s'appliqueraient à la forêt.

Article 4 : Copie de la décision sera adressée au Commissaire du Gouvernement auprès du CRPF Bourgogne-Franche-Comté ou à son représentant.

Fait à Dijon, le 5 avril 2019

Le Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté
Charles de GANAY





CABINET SUSSE
EXPERTS FORESTIERS & ASSOCIÉS



Cabinet SUSSE Tristan
Expert Forestier
21, route de l'Ormois
21 270 Marandeuil

Tél : 03.80.31.97.02
Fax : 03.80.31.70.18



Plan Simple de Gestion
58-690/03
LA FORET

Appartenant au
GF SFM

Située sur la commune
D'Alligny en Morvan

Département de la Nièvre

Surface : 28 ha 49 a 95 ca

Durée d'application : 2019-2036

1 - CARACTERES GENERAUX

1.1 - Situation

La forêt est située dans le département de la Nièvre, sur la commune d'Alligny en Morvan. La superficie de 23,3 ha d'un seul tenant correspond aux parcelles cadastrales B 792 et 793. Elle a été augmentée par l'acquisition en 2018 d'une parcelle distante d'une centaine de mètres, parcelle C 281 pour une contenance de 5 ha 19 a 55 ca.

La propriété se trouve dans la région naturelle du Haut-Morvan Collinéen.

1.2 - Propriétaires

Présenté par : Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan

Co-Gérants : Thierry Colin et Jacky Gorlier

Adresse : 1, rue des Pierres BP 60046 - 71 402 AUTUN Cedex

1.3 - Servitudes/Certification

La propriété ne bénéficie pas d'engagements fiscaux. La propriété est certifiée FSC.

La forêt bénéficie d'un réseau de placettes permanentes suivi par l'Association Futaie Irrégulière.

2 - FACTEURS DE PRODUCTION

2.1 - Relief et hydrographie

La propriété occupe un mamelon, dont l'altitude varie de 625 m à la pointe Nord jusqu'à 661 m au centre de la propriété. Cette dénivellation ne génère pas de pente brutale, la mécanisation restant partout possible. Le quart de la superficie est exposé à l'Est, le reste est au Nord-Ouest ou en croupe. La première est la plus favorable aux peuplements forestiers.

2.2 - Climat

Il est de type semi-montagnard, humide et frais, caractérisé par des hivers longs et rigoureux, un printemps tardif et un été chaud avec orages fréquents. La pluviosité annuelle, relativement importante, est de l'ordre de 1500 mm, dont 300 mm pendant la saison de végétation. Les précipitations neigeuses sont parfois considérables et peuvent causer des dommages aux jeunes tiges fragiles. La température moyenne annuelle est voisine de 8°C avec de fréquentes menaces de gel d'octobre à février et des gelées estivales dans le fond des vallées. Il apparaît ainsi un indice de Martonne de 87, traduisant des conditions très favorables à la végétation forestière.

2.3 - Sol

La roche mère possède une nature granitique et détermine des sols à dominante argilo-sableuse de type brun acide ou colluvial sur les pentes. Ces sols sont filtrants et physiologiquement secs, mais la pluviosité élevée compense partiellement ce déficit. En bas de pente, ils comportent par accumulation un niveau argileux et sont généralement beaucoup plus profonds. Il s'agit de sols de fertilité moyenne à bonne à l'égard de la végétation feuillue.

2.4 - Ensembles stationnels

Quatre types de stations forestières (en référence au catalogue des types de stations forestières du massif du Morvan – J.L. SIMONOT 1990) correspondant à trois habitats naturels s'observent sur le site.

L'élément dominant est la Hêtraie-Chênaie acidiphile à canche flexueuse sur sol profond (station 2243) qui tend localement vers celle à sol peu profond (2242). Dans les deux cas, il s'agit de l'habitat communautaire 9120 – « Hêtraies-Chênaies collinéennes à houx » (code CORINNE 41.12) dans un état de conservation correcte (domination du hêtre quelque soit l'étage, présence du houx).

Très ponctuellement, la tête du microbassin versant prenant naissance vers « les Issarts » permet l'expression d'une chênaie pédonculée-boulaie mésoacidiphile (station 3134) dans un sylvofaciès à bouleaux et trembles. Cette station est à mettre en relation avec l'habitat d'intérêt communautaire 9160 – « Chênaie pédonculée méso-acidiphile » (Code CORINNE 41.24).

Enfin, le diverticule de l'extrémité Nord-Est de la parcelle correspond à un niveau de source sur lequel s'est développé un groupement original d'aulnaie à ronce sur tourbe mésotrophe avec *Prunus padus*, taxon légalement protégé en Bourgogne. Il s'agit d'un habitat d'intérêt régional (code CORINNE 44.912 bien que d'un niveau trophique supérieur).

C'est trois habitats appartiennent au patrimoine naturel remarquable de la région Bourgogne. Les choix de gestion devront permettre la préservation de cette richesse naturelle. En effet, le principe de valorisation de l'existant et de diversification des essences et de la structure permettra la meilleure expression possible des cycles sylvogénétiques sur une surface aussi restreinte (confère cahiers d'habitats Natura 2000).

Le hêtre représente l'essence significative de ce bois, le chêne étant réservé aux parties les plus sèches en croupe et sur la parcelle acquise récemment avec un sol mieux drainé.

2.5 - Facteurs cynégétiques

La propriété est intégrée dans un massif important où le cheptel est constitué principalement de chevreuils et des sangliers dont la population semble stable. Leur présence est souhaitée mais en maintenant une densité compatible avec la sylviculture. Il y a quelques dégâts de frottis et abrouissements sur les jeunes semis mais l'augmentation des espaces ouverts permet de réduire cette pression cynégétique. La chasse n'est pas louée.

2.6 - Infrastructure

Il n'existe pas de réseau empierré permettant d'accéder directement à la propriété. L'approche se fait au moyen de chemins en terrain naturel, non utilisables par les camions. Au Nord-Est un chemin rejoint le CD 234, tandis qu'à l'Ouest un second chemin rejoint le hameau de la Chaux. Le défrètement des bois s'est effectué en traversant la propriété riveraine à l'Ouest qui dispose d'une route forestière à une centaine de mètre du peuplement. La nouvelle parcelle est accessible par un chemin rural avec un véhicule léger mais le dépôt des bois s'effectue sur des propriétés tiers.

Les distances de débardage restent longues, supérieures à 500 m.

La desserte n'est pas satisfaisante et serait à améliorer pour envisager une gestion forestière active.

2.7 - Parcellaire forestier

Le parcellaire est constitué d'une seule unité.

2.8 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux

La fréquentation du public est faible, limitée à la population locale. La propriété est située dans le Parc régional du Morvan et est intégrée dans une ZNIEFF de type II.

L'ouverture du peuplement devrait permettre un accroissement de la diversité floristique avec réapparition des espèces d'ourlet. Il existe une espèce protégée dans l'aulnaie, le Cerisier à grappe. Il n'existe pas de ZNIEFF.

La position sommitale de la propriété confère un rôle important dans le fonctionnement des milieux humides périphériques. Ainsi le maintien du couvert boisé feuillu propre au type de gestion qui sera appliqué est le meilleur garant de la préservation de la boulaie tourbeuse à sphaignes située à l'aval de la chênaie pédonculée-boulaie acidiphile (station 3134) de même que de l'aulnaie marécageuse du nord de la parcelle. Des queues en bordure des chemins sont précieusement conservées.

Située sur une crête à plus de 600 m d'altitude, la propriété des peuplements feuillus contribuera à la préservation des caractéristiques paysagères du secteur d'où une adéquation avec les recommandations édictées dans la Charte du parc, à savoir :

- limiter l'artificialisation des paysages
- concilier gestion forestière et paysage

La région est dynamique au plan de l'activité forestière mais il existe peu de transformateur de feuillu dans le Morvan. Le marché du bois d'industrie reste assez porteur malgré des prix assez faibles depuis plusieurs années. La valorisation du bois d'œuvre de hêtre est limitée à la production de sciage en raison d'un bois dur et parfois nerveux en situation montagnarde n'autorisant pas une utilisation en bois de déroulage.

3 - PEUPLEMENTS

3.1 - Bilan du plan de gestion précédent

Le niveau de matériel a été abaissé passant d'une surface terrière de plus de 30 m² à 24 m² en deux passages. La répartition des différentes essences a été assez bien maintenue. Les prélèvements ont permis de diminuer fortement la part de qualité D tout en valorisant les plus belles tiges. La part d'individus de qualité A + B est passée de 4 à 9 %.

La structure a également évolué. Elle reste dominée par les bois moyens (56 %) mais la proportion de gros bois a augmenté (36 %). La forte quantité de petit bois a été abaissée (8 %), notamment grâce au choix qualitatif opéré à chaque martelage. Le taillis a été également réduit passant de 3,3 m² à 0,2 m². L'accroissement en volume est de 4 m³/ha/an.

La régénération qui était totalement absente s'est développé en hêtre ainsi que quelques résineux. La pression du gibier semble forte (abrutissement du hêtre). Le gestionnaire a volontairement conservé du bois mort sur pied et au sol pour atteindre un volume de 32 m³/ha.

Les peuplements ont donc été orientés vers une capitalisation au cours de la dernière période et une optimisation des conditions favorables à la biodiversité.

3.2 - Comportement des essences

Chêne :

L'acidité des sols détermine un chêne de qualité moyenne, avec un bois dur, nerveux, coloré et des grumes parfois sinueuses avec de la brogne. Les gélivures et roulures sont très fréquentes, destinant la majorité des bois aux débits de traverses ou palettes. La hauteur totale est de 18 à 20 m et le diamètre d'exploitabilité peut être fixé à 50-55 cm pour un âge de 160 ans.

Dans les meilleurs zones, en versant Est, il peut exister des individus de bonne vigueur pouvant dépasser 20 m et aptes à produire des plots de menuiserie de second choix.

A noter que cette essence est largement concurrencée par le hêtre, en particulier sur les bons sols. La régénération est rare.

Hêtre :

Le hêtre est l'essence feuillue locale véritablement productive. Les conditions naturelles sont favorables à son développement et lui permettent de présenter une bonne vigueur avec une hauteur totale dépassant fréquemment 20 m.

La qualité n'est pas homogène, mais la sélection a favorisé les tiges rectilignes et peu branchues, restant néanmoins souvent issues de souche. Sur les meilleures stations, on peut penser récolter quelques billes de déroulage, mais le plus souvent il s'agit de bois de second choix, perturbés par un caractère flexueux sur les sols plus acides ou plus secs.

La croissance plus rapide permet de fixer un diamètre d'exploitabilité de 60 cm, atteint vers un âge approximatif de 120 ans.

La régénération naturelle, plus difficile à obtenir qu'en substratum calcaire, est cependant régulièrement observable, dès que le sol est suffisamment ensoleillé.

Autres essences :

On observe la présence de bouleau, d'épicéa, de pin, de merisier et frêne sur la nouvelle parcelle. Le poids économique de ces essences est modeste, mais il intéressant de chercher à développer leur importance pour obtenir un mélange d'essence à long terme.

3.3 - Description des peuplements

La définition initiale de deux types est liée à une différenciation de station, faisant apparaître une hêtraie élancée sur station fertile et une chênaie-hêtraie sur la partie haute à sol superficiel. Nous ajouterons un nouveau type caractérisant la parcelle récemment acquise.

Type 1 - Chênaie-hêtraie

Vient sur la partie haute, à sol peu profond et caillouteux, et ne correspond qu'à un développement peu important en superficie.

Le chêne et le hêtre sont en proportion égale, avec une hauteur totale qui ne dépasse pas 20 m. La qualité est plutôt moyenne à modeste, avec une part importante de bois de qualité secondaire, destinée à terme à du bois de charpente, de calage ou de palette. Les défauts sont nombreux avec gélivure, roulure et brogne pour le chêne, sinuosité et forte branchaison pour le hêtre.

La répartition des grosseurs est marquée par une proportion élevée de petits bois, avec forte part de bois sur souche tant pour le chêne que pour le hêtre, dont la densité varie de 100 à 130 tiges par hectare.

Il existe un sous-étage plus ou moins dominé de charme. Les semis sont absents.

Si les caractéristiques de la futaie peuvent sans doute être améliorées par la sylviculture, cette bonification restera néanmoins limitée car la station constitue un frein important à l'épanouissement véritable des deux essences de production.

Type 2 - Hêtraie

Se développe sur tous les sols plus favorables et profonds. Elle constitue l'essentiel de la superficie.

Le hêtre reste largement dominant et représente près de 70% des tiges. Son port est élancé, avec une hauteur totale dépassant les 20 m. La qualité est le plus souvent moyenne, avec un caractère de sinuosité très marquée, liée à un développement sur souche.

Le chêne ne représente que 30% des tiges futaie, son élancement est voisin de celui du hêtre, mais sa grosseur moyenne et sa qualité demeure inférieure. Il apparaît dans la frange inférieure Nord, à sol plus argileux et profond.

La densité de ce peuplement est située entre 80 à 120 tiges par hectare, avec une part de petits bois nettement moins importante que dans le type 1. En revanche, celle des bois moyens et des gros bois est beaucoup plus significative.

Le sous-étage, surtout de hêtre, est presque toujours dominé. Dans quelques secteurs, le houx est en phase de développement.

Les semis de hêtre se sont développés dans les trouées avec quelques individus résineux.

Type 3 - Chênaie mixte

Elle repose sur des sols argilo-sableux mais bien alimenté en eau. Ainsi, la diversité des essences forestières est plus importante avec le merisier, le charme, frêne et quelques érables. Le chêne est l'essence dominante et représente plus de 55 % du nombre de tige. La densité est supérieure à 180 tiges/ha avec un diamètre dominant compris entre 25 et 35 cm. La qualité est moyenne avec présence de brogne. La vigueur est bonne avec une hauteur de plus de 18 m. La part de gros bois est faible moins de 5 % des tiges et celle des petits bois est de 50 %. Le merisier est assez développé mais l'absence de sélection depuis longtemps n'a pas permis de produire des bois de qualité. Le hêtre est également présent mais ne représente que 10 % du volume. Il est souvent branchu et se trouve à l'état de bois moyen et gros bois. Il permet d'asseoir le jeune peuplement face au vent violent. Le taillis est irrégulier, présent à l'Ouest de la parcelle sur les meilleurs sols à base de charme. La régénération est absente.

3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle

Parcelle	Surface (ha)	Dernier passage	Type 1 (ha)	Type 2 (ha)	Type 3 (ha)
Unique	28,5	Avant 1950	4,0	19,3	5,2

4 - OBJECTIFS

Les objectifs prioritaires, fixés par le groupement forestier, sont les suivantes :

- Associer une gestion économique et écologique avec le maintien en bon état de conservation des habitats forestiers, augmenter la biodiversité,
- Assurer la pérennité d'une forêt belle et accueillante et maintenir un couvert forestier permanent par des récoltes progressives par arbres ou bouquets d'arbres,
- Optimiser la qualité des peuplements tout en gardant le capital à un niveau stable, offrant des revenus réguliers,
- Rechercher l'équilibre entre l'accroissement de la forêt et la récolte de bois,
- Poursuivre le renouvellement progressif des peuplements par voie naturelle en donnant la priorité à l'amélioration continue de l'existant par rapport au renouvellement,
- Assurer les autres fonctions de la forêt : paysage, cueillette.

Les objectifs principaux assignés à la forêt sont la production de bois d'oeuvre et d'industrie. La rotation sera de 10 ans pour les types 1 et 2, 20 ans pour le type 3. Ces derniers seront parcourus simultanément.

Le maintien ou l'amélioration globale de l'état de conservation des peuplements forestiers, sans pour autant figer le couvert forestier se fera par un traitement déjà appliqué en conversion vers la futaie irrégulière. Ce traitement permettra une valorisation harmonieuse des peuplements, d'en assurer la durée et la stabilité, et d'en rechercher la meilleure production de bois d'oeuvre tout en limitant les investissements. Les passages en coupe seront, dans certains cas, modulés afin d'assurer une répartition des surfaces assez homogène d'une année sur l'autre.

La rotation des coupes est fixée en fonction du niveau de matériel, avec des modalités de prélèvement adaptées à chacune des situations rencontrées, les points dominants restant amélioration, souci du renouvellement et augmentation du nombre d'arbre à forte valeur écologique.

5 - PROGRAMME DE GESTION

5.1 - Durée d'application

Le plan de gestion est fixé pour une période de 18 ans, de l'année 2019 à l'année 2036.

5.2 - Règles de gestion

5.2.1 - *Règles du Type 1*

Les grandes orientations retenues pour la gestion de ce type correspondent à l'amélioration lente. On procédera au cours de la période à une éclaircie légère agissant dans les co-dominants, tout en améliorant le capital producteur par l'extraction des arbres mal conformés, s'ils représentent une gêne pour un arbre plus jeune ou de meilleure venue et si leur critère écologique (cavité, fente, mousse...) est faible.

Toutefois, le résultat escompté sera modeste compte de la fertilité du sol. Le taux de prélèvement sera limité à 15 % du volume par passage, le but recherché étant d'améliorer le capital producteur et d'avoir une ambiance lumineuse favorable à l'installation et le développement progressive des semis.

Le taillis reste peu productif et il est souvent dominé par les bois de la futaie. Il sera donc conservé.

Le bois mort au sol ou sur pied sera impérativement conservé en l'état. Des arbres dépérissants, volis ainsi que des arbres à cavités, dont la valeur économique est faible, seront conservés lors des passages en coupes afin de préserver les biotopes, améliorer la biodiversité et le fonctionnement de l'écosystème.

5.2.2 - Règles du Type 2

L'essence "objectif" feuillue est le hêtre mais les essences secondaires seront néanmoins valorisés pour éviter une monoculture du hêtre. Le prélèvement se fera au profit des plus belles tiges. Chaque arbre sera récolté sur ses critères de maturité individuelle et sociale, basés sur sa qualité intrinsèque et son rôle dans la structure du peuplement. Cette règle sera scrupuleusement appliquée à toutes les essences présentes dans ce type. Le prélèvement agira préférentiellement dans les bois co-dominants. Les gros bois pourront être récoltés avec parcimonie en fonction de la densité de la futaie voisine, de sa situation spatiale et de la présence de semis. On veillera à obtenir une trame de gros bois sénescents au travers de la forêt en dehors des pistes accessibles au public.

Le sous-étage de charme et divers feuillus sera maintenu car il a été réduit lors des derniers passages. Le chêne sessile sera privilégié par rapport au pédonculé, car mieux adapté aux changements climatiques anticipés. Les chênes de qualité secondaire, brogneux, tordus, gélifs seront enlevés en priorité si cela aide un chêne de place. Les bois secs seront conservés sur pied.

Ce type sera parcouru en avec un prélèvement maximum de 20 % du volume bois. Les semis feuillus et résineux se sont installés et l'ouverture de cloisonnement à intervalle régulier sera une solution pour préserver cette régénération et faciliter les soins culturaux.

5.2.3 - Règles du Type 3

La coupe s'apparentera à une coupe sanitaire avec prélèvement dans les bois co-dominants (classe 25 à 35 cm). L'objectif est de produire du chêne et quelques essences diverses. Le prélèvement en bois d'œuvre sera faible inférieure à 15 % du volume sur pied. Une éclaircie des petites tiges de chêne, frêne, merisier sera plus intensive afin de sélectionner les plus belles tiges et d'abaisser ainsi la part de bois destiné uniquement au bois de feu. On veillera à maintenir les bois plus étoffés en diamètre afin de limiter les sacrifices d'exploitabilité. Quelques hêtres seront récoltés pour favoriser de plus petites tiges voisines notamment celles des chênes. Le taillis de charme sera éclairci avec un prélèvement de 40 à 60 % des brins de taillis. La rotation est fixée à 20 ans afin de faire grossir les tiges dominantes appartenant aux classes 25-35.

6 - PROGRAMME DE COUPE

- Type 1 : Chênaie-hêtraie
- Type 2 : Hêtraie
- Type 3 : Chênaie mixte

Année	Parcelle	Surface parcourue	Type 1	Type 2	Type 3
2019	1p	5,2	5,0	22,0	5,2
2026	1p	23,3	4,0	19,3	
2036	1p	23,3	4,0	19,3	

7 - PROGRAMME DES TRAVAUX

7.1 - Soins culturaux

L'intervention consistera à des soins culturaux au profit de la régénération de chêne prioritairement au plus tard trois ans après les exploitations forestières. Elle consistera à dégager les semis contre le développement de la ronce et à rabattre le noisetier sur les semis dans la nouvelle parcelle forestière.

7.2 - Cynégétique

Néant.

7.3 - Entretien général

- * Entretien des périmètres.
- * Création de cloisonnement d'exploitation au broyeur si besoins.

Fait à Plutum , le 20 Décembre 2018

Les co-gérants du GF SFM



CADASTRE AU 01 / 01 / 2018

Département de la NIEVRE

Commune de : Alligny en Morvan

Commune	Section	numéro	Lieu dit	Surface		
Alligny en Morvan	B	792	La Forêt	23 ha	24 a	25 ca
Alligny en Morvan	B	793	La Forêt		06 a	15 ca
Alligny en Morvan	C	281		5 ha	19 a	55 ca

Surface totale : 28 ha 49 a 95 ca

GF de la Sauvegarde des Feuillus du Morvan
La Forêt (Partie 2)
Surface : 28 ha 49 a 95 ca
Année 2018



Légende

- infrastructure
- • chemin en terrain naturel
 - route publique
- Typologie des peuplements
- Type 1 : Chêne-hêtre
 - Type 2 : Hêtre
 - Type 3 : Chêne mixte

1:3168

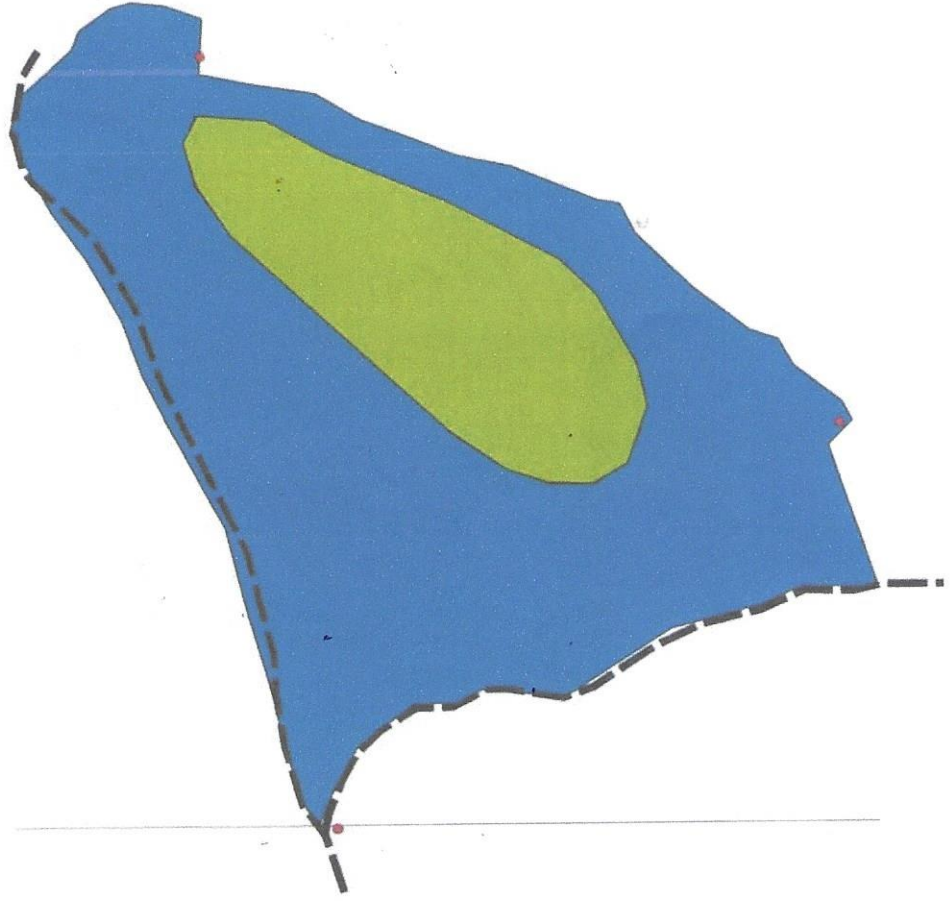


GF de la Sauvegarde des Feuillus du Morvan

La FORET

Surface : 28 ha 49 a 95 ca

Année 2018



Légende

infrastructure

— • chemin en terrain naturel

— route publique

Typologie des peuplements

Type 1 : Chêne-hêtre

Type 2 : Hêtre

Type 3 : Chêne mixte

Nord



1:6315